

fait une présentation de la trésorerie des Ponts-de-Cé pour souligner le rôle qu'elle joue dans la couronne d'Angers, puisque celle-ci est spécialisée dans le recouvrement de l'impôt pour une bonne partie des communes. La charge de celle-ci s'est même accrue avec les suppressions des perceptions de Feneu, de Brissac et de Saint Mathurin au 1^{er} janvier 2014. Le centre des Ponts-de-Cé constitue la plus grosse unité départementale de recouvrement de l'impôt : 140 000 articles de rôles et 240 millions de prise en charge. En moyenne 700 à 800 personnes viennent par semaine en périodes d'échéances, et une centaine par jour en période de campagne de déclaration, sans oublier l'accueil téléphonique et le traitement des courriers. Cette trésorerie exerce donc une activité de service public de proximité très importante, sa suppression aura pour effet de transférer les activités sur 3 centres à la cité administrative d'Angers, ce qui ne facilitera pas l'accès et le stationnement pour y accéder.

Monsieur le Maire, fait savoir que dès qu'il a eu cette information, il a prévenu le député de la circonscription pour qu'il intervienne auprès du ministère afin de stopper cette mesure. De plus, il propose ce soir un vœu pour demander le maintien du site des Ponts-de-Cé et ajoute qu'il enverra ce vœu à toutes les communes du canton, pour qu'elles adoptent la même démarche.

Le conseil municipal des Ponts-de-Cé réuni en séance ordinaire le 30 avril 2015

- tient à exprimer son opposition la plus vive à la fermeture du service public de proximité de la trésorerie des Ponts-de-Cé.

- demande à la direction départementale des finances publiques de réexaminer son projet de fermeture et de maintenir voire de développer ce centre qui rend à l'évidence de nombreux services à la population : La fermeture du centre des Ponts-de-Cé, qui est aujourd'hui le premier centre départemental de recouvrement, aurait de graves conséquences auprès des contribuables en terme d'accueil et de qualité de service public.

Ce sont les contribuables les plus défavorisés financièrement, ainsi que les personnes âgées ou les personnes ayant du mal à se déplacer qui seront les premiers pénalisés par cette mesure.

-regrette l'absence totale d'information sur ce projet de fermeture de la part de la DDFIP 49

Monsieur BOURDIN, informe qu'il votera pour ce vœu. Cependant, il émet une réserve du fait que cela vient dans le cadre de la réforme territoriale de la république, qui en est la conséquence de la politique d'austérité du gouvernement pour réduire le déficit public, en ponctionnant le service de proximité, avec toutes les conséquences que cela engendre pour la population.

Monsieur PAVILLON, explique qu'en tant que conseiller départemental, il a pu entendre et rencontrer les délégués syndicaux avec d'autres conseillers départementaux et qu'ils feront aussi dans ce sens, un courrier à la Préfecture avec les cantons qui sont impactés autour.

Monsieur COLIN, fait savoir également qu'ils voteront pour ce vœu, en appuyant sur le fait que ce sont les Ponts-de-Céais qui risquent d'être impactés par cette mesure et notamment les personnes âgées qui ont du mal à se déplacer et qui ont besoin de services de proximité.

Adopté à l'unanimité